Aux destinataires  
de la procédure de consultation

**Formulaire pour la consultation relative à l’avant-projet de révision   
de la loi sur l’intégration et l’aide sociale (LIAS)**

A transmettre d’ici au 15 septembre 2019

par courrier postal au Service de l’action sociale, Avenue de la Gare 23, 1950 Sion,   
ou par courrier électronique à l’adresse [sas@admin.vs.ch](mailto:sas@admin.vs.ch)

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’organisme : | Fédération Valaisanne des Retraités |
| Personne de contact : | Jean-Pierre Salamin |
| Adresse : | Rte des Amis de la Nature 65  3961 Grimentz |
| Téléphone : | 079 628 88 52 |
| Date : | 12 septembre 2019 |

1. Le chapitre sur les **dispositions générales** a été complété par l’introduction d’articles sur les principes (art. 3), définitions (art. 4) et prestations (art. 5) ainsi que l’ajout d’un article permettant l’élaboration d’un rapport sur la situation sociale une fois par législature (art. 6). Êtes-vous favorable à ces modifications ?

 Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

La rédaction régulière d’un rapport sur la situation sociale de la part du département concerné est particulièrement appréciée : l’état de la pauvreté des résidents en Valais pourra être suivi

2. Le chapitre sur **l’organisation de l’aide sociale** a été revu et des articles concernant les centres médico-sociaux (art. 8), l’organisation faîtière des CMS (art. 9) ainsi que le Service de l’action sociale  (art. 12) ont été introduits. Êtes-vous favorable à la nouvelle organisation de l’aide sociale ?

 Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

Clarté dans l’organisation et des compétences

Un représentant des aînés du Valais devrait siéger dans la Commission de l’action sociale : Les séniors représentent dans peu de temps le 30% de la population.

3. Un nouveau chapitre a été introduit afin de préciser la **compétence à raison du lieu**. Êtes-vous favorable à l’ajout de ces dispositions ?

 Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

4. Le chapitre 4 regroupe les différents **instruments du dispositif d’aide sociale**, à savoir notamment le contrat d’insertion (art. 18), la collaboration (art. 19), le médecin conseil et médecin-dentiste conseil (art. 20), les inspecteurs spécialisés (art. 21) et le système de gestion électronique des données (art. 22). Êtes-vous favorable à la mention et à l’introduction de ces instruments ?

 Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

Les inspecteurs conseils doivent disposer de toutes les compétences juridiques pour intervenir intervenir dans la sphère privée

5. Êtes-vous favorable à l’ajout des deux nouveaux chapitres concernant la **prévention sociale** et **l’aide personnelle** (non financière) ?

 Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

6. Êtes-vous favorable au renforcement des **mesures d’insertion** **socio-professionnelle** et au transfert de compétence décisionnelle à l’Etat dans ce domaine ?

 Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

Attention de ne pas tomber dans des mesures imposées telles que celles dénoncées récemment pour des personnes ne filant pas trop droitement leur chemin

7. Êtes-vous favorable à la nouvelle mouture du chapitre concernant **l’aide matérielle**, en particulier les mentions d’aide ordinaire, aide réduite et aide d’urgence et à leur contenu ?

Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

Le logement, propriété de la personne aidée, ne devrait pas compter dans la fortune. Si cela était le cas, cela ferait preuve du peu de respect envers la personne qui a fait l’effort d’acquérir son propre logement….

8. Êtes-vous favorable à la réduction, voire la suppression, de l’aide en cas de **dessaisissement** **de fortune** (art. 32) ?

 Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

9. Êtes-vous favorable au maintien du **remboursement de l’aide sociale** à l’exception du retour à meilleure fortune suite à la reprise d’une activité lucrative afin de notamment favoriser la réinsertion des bénéficiaires et les encourager à retrouver leur autonomie financière ?

 Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

10. L’avant-projet prévoit un **délai de prescription** de 10 ans pour le remboursement des prestations d’aide sociale, conformément aux délais du code des obligations (art. 56). Êtes-vous favorable à ce nouveau délai de prescription ?

 Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

11. Êtes-vous favorable aux nouvelles dispositions sur la **protection des données et l’échange d’informations** ?

 Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

12. Êtes-vous favorable aux articles concernant les **enquêtes sur l’obtention illicite des prestations d’aide sociale** ?

 Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

13. Êtes-vous favorable à l’introduction de **dispositions pénales** cantonales réprimant certaines infractions non couvertes par le droit fédéral ?

 Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

14. La législation actuelle ne correspondant plus aux besoins, les articles relatifs au financement des organisations à caractère social ont été complètement repensés sur la base de la pratique en vigueur. Êtes-vous favorable aux modifications apportées aux articles liés **aux organisations à caractère social**?

 Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

15. Êtes-vous favorable aux modifications apportées aux articles concernant la **répartition des frais** entre l’Etat et les communes ?

 Oui  Plutôt oui  Plutôt non  Non

16. **Autres observations**, remarques ou propositions :

D’une manière générale, il est laissé beaucoup de latitude au Conseil d’Etat qui doit préciser énormément d’articles. C’est certainement mieux que d’accorder ce droit à d’autres instances. Mais, nous ne connaissons pas tous les calculs et procédures administratives qui seront mis en place. Cela concerne les articles 30, 31, 32, 35, 44, 45, 53. 54, 55, 67, 75, 79

La loi traite de problèmes très complexes qui deviendront toujours plus aigus vu le vieillissement de la population et la diminution des recettes accentuée par l’augmentation de certaines prestations comme la LAMAl, les taxes contre le réchauffement climatiques et même la TVA qui pèse toujours plus lourdement sur la classe moyenne à pauvre.

Beau travail à souligner

Grimentz, le 12 septembre 2019 Pour la FVR : Jean-Pierre Salamin, président